LENING INFO

JOURNAL COMMUNAL D'INFORMATION

N° 69 Janvier 2019

AU SOMMAIRE :

L'éditorial du Maire
Le bilan des travaux 2018
Le programme des travaux et acquisitions 2018-2019
La forêt communale
Le dispositif « Participation Citoyenne »
Le Règlement Municipal des Constructions
L'évolution de la Fiscalité Locale dans le Saulnois
L'environnement
La fibre optique
L'urbanisme – Carte communale
Les décisions du conseil municipal
L'état civil – La vie communale
Les informations diverses
Les Nouveaux Nonagénaires

Les Vœux du Maire : « N'hésitez donc pas à faire la promotion de votre village autour de vous »

Chères Léningeoises et chers Léningeois,

Les bulletins communaux me donnent toujours l'occasion de mêler des informations concernant notre commune et des analyses personnelles sur des sujets d'actualités liés sur l'évolution des collectivités territoriales.

En effet, il me semble opportun, lorsque l'on assume une responsabilité de maire ou de conseiller municipal, même d'une petite commune rurale, de porter continuellement un intérêt à l'actualité concernant les décisions pour l'aménagement du territoire, de toutes les strates par les décisions des législateurs.
Ceci facilite la compréhension des évolutions, de leurs enjeux mais permet également d'apprécier leur opportunité pour enrichir le débat ou tout simplement les exploiter pour assurer la gestion et l'essor de sa commune.

L'actualité de cette fin d'année fortement agitée avec le mouvement des «Gilets Jaunes » concerne particulièrement les provinciaux et les ruraux qui manifestent leur désarroi déclenché avec la taxation des carburants pour financer entre autre la transition écologique. En effet ce sont bien les provinciaux et surtout les ruraux qui auraient été le plus pénalisés puisqu'ils ont besoin d'utiliser un véhicule pour se rendre à leur travail, faire leurs courses ou simplement consulter leur médecin. A juste titre les explications simplistes exprimées par les décideurs parisiens au début de ce mouvement n'ont pas pu apaiser la colère correspondant à une accumulation de revendications majoritairement liée au pouvoir d'achat dégradé, aux faits d'injustice, à l'équité, à l'exemplarité et au manque élémentaire de pour la concertation.
L'amplification de la doctrine du jacobinisme en faveur de la bureaucratie, de la centralisation du pouvoir et de la technocratie aux dépens de la démocratie locale imposée par nos politiques concoure largement aux maux de la société actuelle puisque les décisions ou les politiques menées sont prises de façon éloignée du contexte provincial et de ses spécificités.

Pour cela, il est grand temps de changer de « CAP » en renforçant la démocratie locale, en portant une réflexion autre sur l'aménagement du territoire pour réduire les inégalités entre les territoires, en imposant des politiques de maintien de l'emploi à l'instar des délocalisations des usines vers les pays qui exercent le dumping social. Pour ce dernier point, notre région proche a trop souffert et continue de l'être malheureusement lorsque l'on entend les craintes des salariés de notre village.

C'est bien pour ces raisons qu'il est nécessaire de renforcer la démocratie locale en s'appuyant sur le premier niveau représentée par la commune pour contribuer à infléchir la pensée unique et autoriser l'émergence d'autres modèles économiques et de gouvernance pour le bien être de la population.

Après cette évocation personnelle, vous trouverez dans ce présent bulletin de façon exhaustive le bilan de l'action communale de l'année écoulée. Comme les années précédentes nous continuons d'impulser une dynamique constante pour l'essor, l'attractivité de ce village et le bien être de ses habitants.
Cela se traduit par les réalisations effectuées, en cours. Je citerai les principaux comme la réfection de la liaison piétonnière entre Léning et Francaltroff, la poursuite de l'effacement des réseaux secs avec le renforcement de l'éclairage public rue de la Gare, la réalisation de la voirie définitive rue de la Colline. Ceux ayant pris du retard mais qui démarreront en début d'année 2019 avec le cheminement piétons et du carrefour toujours rue de la Gare, le

ré aménagement du chemin menant à Gréning ou l'empierrement du chemin menant à la forêt au lieu dit Herrenwald.

Et pour l'année 2019, nous préparons de nouveaux dossiers de travaux avec la création d'une aire de jeux multisports, la sécurisation d'un cheminement piéton le long du RD39, le remplacement de la toiture de l'arrière de la mairie, la restauration des peintures de l'église.
Comme vous pourrez le constater, ce programme est particulièrement ambitieux ; il nécessitera un énorme travail concernant l'élaboration des dossiers d'aide, pour la mise en œuvre de leur réalisation et pour leur suivi.

Ces projets concourront à l'augmentation raisonnée de notre population dont l'objectif dans la décennie à venir est d'atteindre et la stabiliser à 350 habitants. Ceci permet de maintenir un bon équilibre inter générationnel et assurer la vitalité de la commune.
L'édification d'une dizaine de maisons neuves et la réhabilitation des maisons inhabitées sont donc impératives pour accueillir des nouvelles familles désireuses de vivre dans un village paisible et agréable.
A cet effet la commune dispose encore de 2 terrains à construire rue de la Colline et 2 autres appartenant à un propriétaire privé, rue de la Gare sont disponibles.
N'hésitez donc pas à faire la promotion de votre village autour de vous.

En fin d'année et après avoir établi un bilan, il est naturel d'adresser des remerciements et une reconnaissance à toutes les personnes participant à la réalisation de ces travaux et au bon fonctionnement de la commune.
Comme d'habitude je citerai les conseillers municipaux, le personnel communal, les membres de l'association socioculturel et tous les bénévoles qui participent soit de façon régulière ou occasionnelle ; vous méritez toutes et tous des remerciements et de la reconnaissance.
Ensuite c'est au tour de toutes les entreprises avec leurs salariés et nos différents prestataires qui ont œuvré dans notre village. Je citerai à nouveau le Cabinet Lambert avec son chargé Gilles Muller pour sa disponibilité et la pertinence de ses conseils qui nous accompagne depuis de très nombreuses années.
Je n'énumérerai pas tout le monde pour n'oublier personne mais au nom de la commune je vous adresse toute notre gratitude car vous avez produit du « bon boulot ».
Enfin, je tiens à exprimer mes remerciements particuliers à l'ensemble des co-financeurs car sans leur soutien nous n'aurions pu concrétiser toutes ces réalisations.
Je débuterai par la représente de l'Etat, Mme Magali Martin, Sous Préfète de Sarrebourg qui a porté une attention toute particulière pour nos dossiers ainsi qu'à ses collaborateurs, pour la Région Grand Est Mme Catherine Vierling et Mr André Boucher et leurs chargés de mission, pour le Département de la Moselle Mme Jeannine Berviller et Mr Fernand Lormant, les parlementaires Mme Christine Hertzog, Mrs Jean MarcTodeschini, François Grosdidier, Jean Louis Masson, les opérateurs Enedis, Orange, Moselle Fibre.
Qu'ils sachent que nous avons utilisé à bon escient l'argent public.

Je terminerai cet éditorial en relatant que durant cette année, la communauté léningeoise a été peinée avec la disparition de 5 habitants ; nous avons une pensée particulière pour leurs familles. Nous exprimons également notre soutien aux personnes éprouvées par la maladie ou par les aléas de la vie quotidienne.

Les conseillers municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle et heureuse année 2019 animée d'espoir, de solidarité et de projets.

Votre maire
Antoine Ernst

BILAN DES TRAVAUX ET ACQUISTIONS REALISES EN 2018

Le programme de la dernière tranche de travaux pour la période 2018-2020 établi par les Elus vous a été détaillé dans le précédent bulletin.
La gestion rigoureuse, la recherche continuelle d'accroitre l'attractivité du village et la réactivité pour exploiter les opportunités de co-financement ont permis de dépasser largement l'objectif de travaux initialement prévus au début de cette mandature.

Celui- ci se déclinait comme suit :

- **Une nouvelle tranche d'effacement et de modernisation des réseaux secs à l'entrée du village coté rue de la Gare et de l'éclairage public**
- **Prolongement du cheminement piéton à l'entrée du village jusqu'à l'immeuble Thisse et réaménagement du carrefour intersection rue de la Gare/chemin de Gréning en y intégrant de l'insertion paysagère de qualité**
- **Remplacement de l'enrobé du cheminement piéton menant à Francaltroff**
- **Poursuite des mesures prévues dans le PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) pour la conformité de l'accès aux personnes à mobilité réduite.**
- **Travaux de captage des eaux de ruissellement vers le collecteur des eaux de pluie rue des Prés.**
- **Empierrement du chemin rural du Herrenwald**
- **Ré-empierrement du chemin rural menant à Gréning**
- **Remplacement de la toiture de l'extension de la mairie**
- **Achèvement de la voirie définitive rue de la Colline (pose de l'enrobé et prolongement du caniveau)**

➔ **Le montant des travaux d'investissement 2018 inscrit au budget primitif était de 361900€ hors taxes. L'engagement des travaux étaient conditionnés par l'obtention de subventions pour valider leur plan de financement.**
A cet effet, nous avions déposé des dossiers auprès du Conseil Départemental de la Moselle, de la Région Grand Est, de l'Etat, d'Enedis, d'Orange et de la société d'exploitation des éoliennes EnergieQuelle.
La qualité.

Les travaux réalisés : (montant exprimé en hors taxes)

Certains ont été réalisés par des entreprises, d'autres par nos soins grâce au bénévolat.

1. **L'effacement des réseaux secs rue de la Gare et renforcement de l'éclairage public :**
   Depuis près de 15 ans, un vaste programme d'effacement des réseaux secs a été initié. Ainsi depuis l'entrée sud du village tous les réseaux secs (électricité, téléphone, fibre) ont été enfouis jusqu'à la sortie coté rue des Vergers
   Ces opérations intégraient entre autre à l'installation d'un nouveau réseau d'éclairage public.
   A présent les élus ont tenu à poursuivre ces travaux qui permettent également de moderniser et d'adapter ces réseaux par rapport aux besoins nouveaux.
   Les travaux de cette nouvelle tranche ont été réalisés avec efficacité par l'entreprise Est Réseaux de Phalsbourg pour un montant de 64573€ ht.

2. **La réfection du cheminement piéton Léning-Francaltroff :**
   Le cheminement piéton qui avait été réalisé il y a plus de 15 ans suite au recalibrage du RD39 s'était fortement dégradé et nécessitait une réfection tout en conservant les arbres qui le longent. A cet effet, la Région Grand Est imposait l'utilisation d'un matériau autre que du macadam et donc sur les conseils de maitre d'œuvre, le Cabinet Lambert de Sarre-Union, nous avons du béton activé.
   Ces travaux, démarrés fin d'année, ont pu être menés dans d'excellentes conditions car nous avons bénéficié d'une météo exceptionnellement clément
   Les nombreux léningeois et les promeneurs d'ailleurs qui empruntent ce cheminement pour effectuer leurs achats chez les commerçants de Francaltroff apprécient ce cheminement réaménagé et sécurisé ; nous avons reçu de nombreux témoignages de remerciement et de félicitation.

➔ **C'est une belle réalisation grâce à l'excellent travail et du savoir faire des équipes de l'entreprise Terra-Est .**

3. **Réalisation de la voirie définitive rue de la Colline :**
Conformément aux engagements pris, les élus ont décidé de réaliser la voirie définitive de la rue de la Colline dans les meilleurs délais. En effet il restait à prolonger le caniveau séparant le cheminement piéton de la chaussée, à rehausser les tampons, réaliser des finitions et enfin poser l'enrobé.
Les élus ont décidé en bas de la côte l'installation d'un caniveau à travers la chaussée raccordé sur la conduite d'eau pluviale pour capter l'eau de ruissellement qui descend de la colline.
Ces travaux ont été confiés à l'entreprise Terra Est qui avait déjà effectué, la totalité des travaux d'aménagement de cette rue.

4. **Pose d'un regard de récupération d'eau pluviale**
Depuis la réalisation des travaux d'effacement des réseaux rue des Près, lors des périodes fortes de précipitation, les eaux de ruissellement s'évacuaient via les fourreaux des réseaux secs et créaient des désordres place du Moulin.
Pour y remédier, les élus ont décidé de poser un regard pour capter les eaux de ruissellement qui stagnaient à l'angle du hangar de Houpert. Ce regard a été raccordé à la canalisation d'eau pluviale située de l'autre coté de la route rue des Près.
Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Terra Est.

5. **Travaux de réparation**
L'entreprise KC d'Erstroff a été sollicitée pour réparer les gouttières en zinc à la mairie pour un montant de 240€ ht.

6. **Travaux de ré empierrement et nivellement du chemin menant à la foret côté Bubelbesch :**
Lors des travaux concernant le cheminement piéton de la liaison vers Francaltroff et ceux de la viabilisation définitive rue de la Colline, nous avons pu récupérer les matériaux (laitier) pour les réutiliser sur le chemin menant à la forêt communale par l'entreprise Terra Est.
Ainsi et à chaque occasion suite à des travaux communaux ou départementaux, les matériaux de récupération sont réutilisés pour les chemins d'exploitation agricole dégradés.

7. **Travaux de remise à niveau du branchement d'eau du cimetière :**
La manœuvre d'ouverture et de fermeture du robinet d'eau au cimetière pour la période hivernale n'était pas aisée et sécurisée.
A cet effet, à la demande de la commune, les techniciens du Syndicat des Eaux a modifié le branchement pour un montant de 232ht. Un nouveau couvercle isolé sera également installé pour éviter le gel de la conduite.

8. **Renforcement Réseau Eclairage public et installation luminaires de Noêl :**
Un point lumineux supplémentaire a été installé devant l'immeuble Beck sur la route de la Tuilerie et 5 luminaires de noêl ont été déployés dans les rues non pourvues. (Rues des Prés, des Vergers, de la Colline, de la Gare, place du Moulin)
Le coût de ces installations se limite à la fourniture du matériel soit 906€ ht.

9. **Travaux réalisés par l'ouvrier communal, des élus, des bénévoles :**
Depuis de très nombreuses années la municipalité entreprend de nombreux petits travaux avec le concours de l'ouvrier communal, les élus et de nombreux bénévoles ; ceci nous permet de réaliser d'importantes économies.
Cette démarche contribue également à développer l'esprit de solidarité et d'initiative au profit de la collectivité.
Consacrer ainsi un peu de temps pour la cause commune est un acte de citoyenneté appréciable et nécessaire pour le bon fonctionnement des communes rurales qui mérite d'être développé.

Ci-dessous le détail des travaux effectués :

. Reprise des peintures de l'ensemble des volets bois de la résidence de l'école avec le précieux concours d'Albert Klein,agriculteur à la retraite de Réning qui s'est déplacé avec son Merlot pour pouvoir décrocher puis remettre en place les volets
. Remplacement des boîtes aux lettres « cidex » fournies par la Poste
. Remplacement de poteaux bois dans le village et l'aire de jeux
. Installation d'étagères de rangement dans l'atelier municipal et la chaufferie du foyer
. Pose d'une marquise à la résidence de l'Ecole
. Raccordement électrique du garage de la résidence de l'Ecole
. Raccordement électrique du local technique communal
. Confection et pose de portes de garage de la résidence de l'Ecole

Le coût des matériels divers utilisés pour réaliser ces travaux s'élève à 1132€ ht.

10. **Travaux d'embellissement et entretien de l'environnement :**
Comme chaque nous consacrons beaucoup d'énergie et des moyens financiers certes modestes pour la préservation de l'environnement et l'embellissement du village. Ainsi, l'entreprise Naegely a effectué des tailles de haie pour un montant de 1855€ ht.
Pour les tontes, nous avions reconduit le contrat de GM Espaces Verts de Virming pour un montant de 3815€ ht ; Gilbert Michel assure ainsi depuis plus de 10 ans une prestation de qualité qui nous nous satisfait pleinement.

Les acquisitions diverses :

- Matériel bureautique (destructeur, relieur, aspirateur, coupe-papier) pour un montant de 1114€ ht
- Achat d'un pulvérisateur pour un montant de 213€ ht
- Remplacement de l'ordinateur avec l'installation d'un nouveau logiciel pour un montant de 1823€ ht

PROGRAMME DES TRAVAUX ET ACQUISITION 2019-2020

Tout d'abord, en début d'année et selon les conditions météorologiques les travaux non achevés ou non débutés du programme validé en 2018 reprendront comme suit :

1. **Prolongement du cheminement piéton rue Principale vers immeubles Thisse et Mély et modification du carrefour intersection rue de la Gare/chemin de Gréning par l'entreprise Terra-Est**
2. **Abaissement des trottoirs des 6 passages piétons dans la traverse du village par l'entreprise Terra-Est**
3. **Reprise de la rampe d'accès du plateau surélevé par l'entreprise Terra-Est**
   - ⇨ **Le marché total Terra Est incluant tous les travaux effectués et restant à faire est de 144378€ ht.**
4. **Ré-aménagement du chemin de Gréning par l'entreprise Weindling pour un montant de 43000€ ht.**
5. **Ré-aménagement et empierrement du chemin menant à la forêt communale au lieu dit Herrenwald par l'entreprise Weindling pour un 60380€ ht.**

Le programme prévisionnel des travaux pour la période 2019-2020 :

A ce jour les conseillers ont retenu les projets suivants :

Aménagement d'une aire de jeux multi sport :
Fortement dégradé par les aléas du temps, la plateforme de l'ancien terrain nécessite d'être réhabilitée. Aussi et après en avoir débattu les conseillers ont validé d'y installer une aire de jeux multisports. Ce plateau restera néanmoins multi fonctionnel pour le déroulement d'éventuelles manifestations comme la fête patronale l'accueil des manèges par exemple. Le coût est estimé à 69700€ ht et les demandes de subvention ont été déposées auprès de la Région Grand Est et de l'Etat.

Réfection de la toiture de l'arrière de la mairie :
Suite à des infiltrations récurrentes qui détériorent le faux plafond, les élus ont décidé de modifier le pan arrière de la toiture.
Le coût est estimé à 5000€ ht ; un dossier de subvention d'Etat a été déposé.

Sécurisation du cheminement piéton :
Pour l'utilisation du cheminement piéton inscrit au schéma de randonnée du Saulnois, il subsiste un tronçon le long du RD nécessitant d'être sécurisé car il est très accidentogène entre le pont de l'Albe et le chemin de la Tuilerie ; la longueur à traiter est d'environ 130 ml.
Le coût est estimé à 24720€ ht ; un dossier de subvention au titre des amendes de police sera déposé.

Restauration intérieure de l'église :
Le Conseil de Fabrique avait sollicité la commune pour assurer la maitrise d'oeuvre concernant les travaux de la restauration des murs et plafonds intérieurs de l'église et de la pose d'un drainage qui renferme un mobilier classé.
Le coût est estimé à 66560€ ht ; des dossiers de subvention seront déposés auprès de la Région et une campagne de mobilisation du mécénat populaire auprès de la Fondation du Patrimoine sera lancée.

- ⇨ **Ceci correspond à un programme ambitieux mais réaliste financièrement pour la fin de cette mandature et bien entendu il sera conditionné par l'obtention des aides escomptées.**

LA FORET COMMUNALE

Chaque année, la municipalité invite notre garde forestier à une réunion du Conseil Municipal en automne pour présenter d'une part le bilan de l'exploitation forestière de l'année écoulée et d'autre part les prévisions pour la saison à venir.
Cette année et comme le second plan d'aménagement de la forêt communale initié en 2005est arrivé à son terme, l'ONF a élaboré un nouveau pour la période 2019-2038.

Après le mot de bienvenue du maire, Guillaume Ritz, notre garde forestier, a présenté le bilan de l'année écoulée puis les prévisions d'exploitation de la saison 2018/2019.

Le Bilan financier pour la saison écoulée :

Le volume total de bois prélevé dans la forêt communale pour la saison écoulée est 232,02 m3, soit 3,78 m3 par hectare ; la superficie de notre forêt étant de 61,34 hectares. Il se décompose comme suit :
- bois d'œuvre : 83,55 m3
- bois industriel : 25,27 m3
- bois de feux : 47,60 m3 soit 68 stères
- bois façonnés par les particuliers (fonds de coupe) : 75,60 m3 soit 108 stères facturés

Ce volume correspondait aux prévisions.

Les montants des recettes (vente de bois et part produit chasse communale) et des dépenses s'élèvent respectivement à 14996,31€ et à 9662,62€.

➔Cette année le bilan d'exploitation de la forêt présente un excédent de 5334,05 €

Les Prévisions d'exploitation saison 2017/2018 :

➔ Détail des prévisions de coupes de bois :

BOIS D ŒUVRE- D INDUSTRIE	RECETTES
163 M3	4110€

➔ **Les prestations de l'ONF** pour la saison à venir se répartissent comme suit :
- Aide technique exploitation et débardage : 325€ ht
- Cubage et classement des bois d'œuvre : 99€ ht
- Cubage du bois d'industrie : 19€ ht
- Exploitation bois de chauffage 190€

➔ Les travaux d'abattage, façonnage et de débardage ont été confiés à l'entreprise ETF Jayer de Bénestroff qui a proposé l'offre la moins disante à l'issue de la consultation qui avait été organisée comme suit :
- Abattage / Façonnage : 10,60€ et 11€ le m3 respectivement pour le bois d'œuvre (BO) et le bois industriel (BIL)
- Débardage : 10,00 € le m3 pour le BO et 7,50€ pour le BIL
- Façonnage bois de chauffage : l'entreprise JMC Bois et Service pour 28,00€ le stère
- Heure de bûcheronnage : 36€ l'heure

➔ Les prix du bois de chauffage en stère et des menus produits de fonds de coupe restent inchangés :

Bois de chauffage débardé :
- Chêne: 40€ le stère
- Hêtre, charme, orme, frêne, alizé et érable : 41€ le stère

Les menus produits :
- sans brûlage 7,50€ le stère

➔L'ONF et la Municipalité rappellent que la vente du bois de chauffage ainsi que les menus produits sont exclusivement réservés aux habitants de la commune pour leur consommation personnelle et redevables de la taxe d'habitation. La commercialisation des menus produits reste toujours strictement interdite.
Par ailleurs, un administré ne pourra plus « cumuler » des menus travaux dans plusieurs forêts communales ou domaniales.
Cette année, administrés se sont inscrits pour effectuer des menus produits et stères de bois de chauffage ont été commandés.

➔ L'état d'assiette 2019 :
L'état d'assiette correspond au martelage des arbres qui seront prélevés fin 2019.
A cet effet, le conseil municipal approuve l'état présenté par l'ONF selon le programme des coupes de l'aménagement en cours.

Le Nouvel Aménagement Forestier 2019-2038 :

La mise en œuvre d'un document d'aménagement forestier correspond à un plan de gestion durable pour une période donnée permettant d'assurer la pérennité d'une forêt et donc son renouvellement. Il a été élaboré de façon minutieuse suite à un état des lieux sur le terrain par l'ONF qui est le gestionnaire désigné de la forêt communale de Léning, **L'aménagement forestier est donc le maillon essentiel de planification de la gestion pour une forêt communale.**

Ce document d'aménagement représente ainsi un réel outil de gestion fournissant des informations détaillées sur l'avenir de ce patrimoine végétal à la commune ainsi qu'à son maitre d'œuvre (ONF), pour assurer l'exploitation, en l'occurrence de mener à bien le programme d'actions d'aménagement forestier tout au long de sa durée d'exécution prévue.

Il restitue entre autre :

- l'analyse des besoins économiques et sociaux
- la gestion passée
- les actions à mener (coupes, travaux, gestion de l'équilibre sylvo-cynégétique, dispositions en faveur de l'environnement et **du paysage, prévention des risques)**
- le bilan économique et financier

Le dossier comprend également les annexes, les cartes réalisées à l'issue de la phase d'analyse, ainsi que la copie des documents qui attestent que les autorités locales ont bien été consultées.

Ce document qui avait fait l'objet d'une réunion au préalable pour prendre en compte les souhaits de la commune, a été explicité aux élus par technicien forestier.

Tout d'abord, les principaux points du diagnostic de notre forêt communale sont :

- elle est composée majoritairement de chênes sessiles (…), chênes pédonculés (…) de hêtres et de charmes. Dans certaines parcelles on constate une forte présence d'érables champêtres dont le développement permettra de compenser le dépérissement du frêne commun touché par le Chalara fraxinéa.
- elle est déséquilibrée au niveau des cycles pour la régénération puisque les jeunes peuplements occupent seulement 34% de la surface et les peuplements mâtures à mûrs 66%.
  Ainsi les 2 précédents plan de régénération n'ont pas permis de rattraper le rééquilibrage nécessaire suite à une gestion forestière insuffisamment adaptée depuis près de 100ans aux enjeux économiques, écologiques actuels suite aux périodes des 2 grandes guerres durant lesquelles la gestion n'a pas été assurée et où elles ont été fortement meurtries par exemple.
  ⇨ Vous pourrez trouver des informations complémentaires et très intéressantes sur le site ci dessous : https://tice.agroparistech.fr/coursenligne/courses/LESELEMENTSDEGESTION/document/ConversionTransformation.pdf?cidReq=LESELEMENTSDEGESTION

Les principaux objectifs de nouvel aménagement sont :

- réduire la part de taillis sous futaie pour développer davantage la conduite en futaie.
- régénérer sur 20 ans une superficie environ 14 hectares peuplés d'arbres vieillissants et fragiles.
- mettre en œuvre toutes les mesures en faveur de la biodiversité, de la protection des sols et du milieu, de la préservation des paysages
- intégrer l'accès au public avec le sentier de randonnée inscrit au plan départemental des itinéraires pédestres de randonnée

- prélever 5,2 m3/ha par an permettant de dégager environ 58€ de recettes nettes par an et par hectare, essentiellement sous forme de bois d'oeuvre.
  Il est à souligner que ce volume sera supérieur temporairement à celui de la capacité annuelle de production de notre forêt <u>mais ce rythme est nécessaire pour rattraper le retard d'équilibre</u>.

Mr Losson Jordan, technicien supérieur ONF, rédacteur de ce nouveau plan, l'a présenté aux conseillers municipaux.

⇨ **il est bien entendu consultable en mairie**

A l'issue de cette présentation et du débat qui s'en suivi, il a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

La municipalité tient à remercier vivement Guillaume Ritz pour son implication à l'exploitation et le suivi de notre forêt communale ainsi que ces collègues Mrs Losson et Blanchet présents à ce conseil municipal

PLAN DETAILLE PAR ESSENCE DE NOTRE FORET

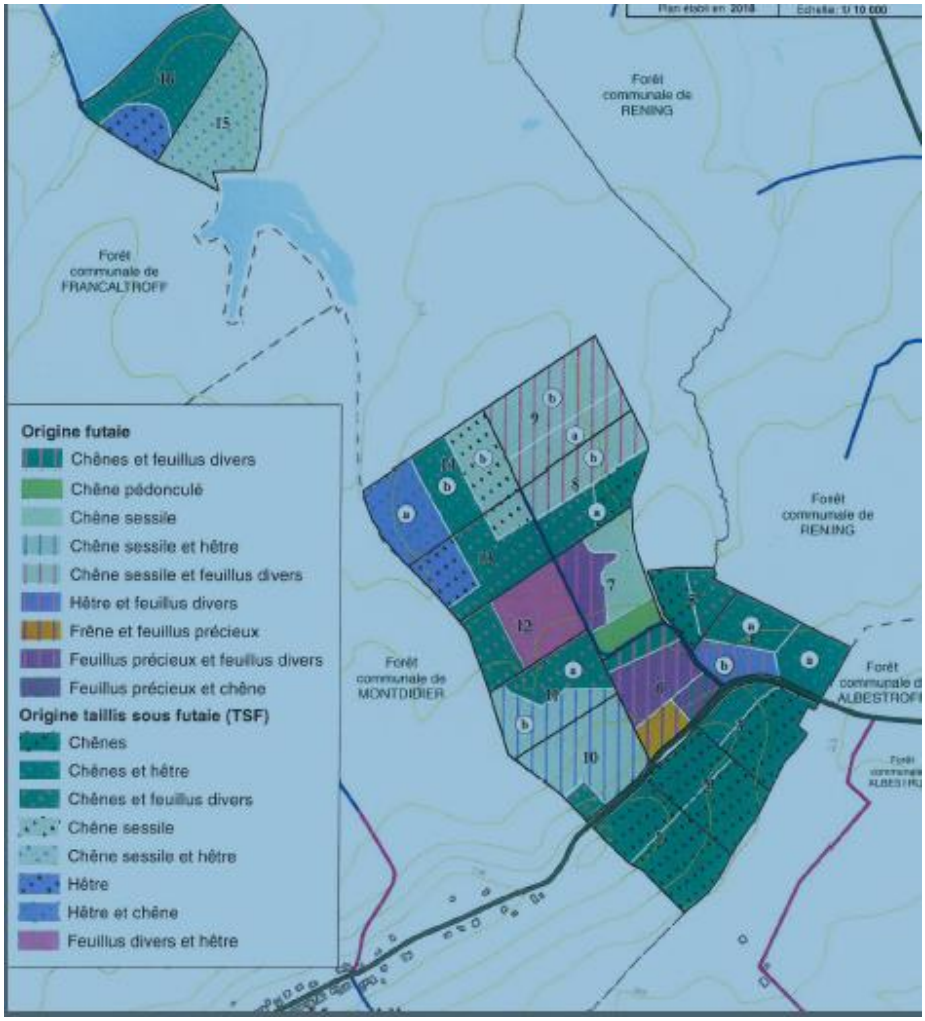

Le Dispositif « Participation Citoyenne »

Depuis plusieurs décennies la délinquance et plus particulièrement les faits de vol et d'effraction se sont déplacées vers les zones rurales. Ainsi les ruraux sont également victimes de cambriolages de leur habitation ou de leur véhicule. La majorité de ces actes sont commis par des personnes ou des bandes organisées et aguerries pour ce type de faits.

Compte tenu qu'il n'est pas possible pour les forces de l'ordre de surveiller de façon permanente les territoires ruraux, il est nécessaire d'encourager la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de faits particuliers.

Cette démarche de partenariat avec la gendarmerie consiste à devenir acteur de sa sécurité et la gendarmerie propose aux communes d'adhérer au dispositif « Participation Citoyenne ».

A cet effet, ceux seront des référents qui seront les interlocuteurs privilégiés, chargés de transmettre des informations qu'ils jugent utile de porter à la connaissance des gendarmes en matière de lute contre les cambriolages, les dégradations, les présences de véhicule et d'individu suspect.

Les informations circulent dans les 2 sens : des référents vers la gendarmerie et inversement des faits particuliers.

Ce dispositif correspond bien à associer les habitants à la protection de leur environnement. Il est encadré par la loi et il ne s'agit pas de faire de la délation ou d'espionner son voisin et encore moins de rendre justice soi-même mais simplement de signaler à la gendarmerie des choses suspectes se déroulant dans le village.

Pour les cas de crimes ou délits flagrants, les témoins directs sont bien entendus tenus d'alerter directement en composant le 17.

Considérant que ce dispositif est un outil de prévention mis gratuitement à la disposition des communes et sans contrainte particulière, le Conseil Municipal dans sa séance du 2018, autorise le maire à signer le protocole.

- ⇨ **Pour son lancement, Mrs DORR Jean et KLEIN Guy seront les premiers référents pour notre village ; d'autres personnes pourront également le devenir ; la cible serait de compter 3 à 4 référents au total pour bien couvrir tous les secteurs de la commune.**
- ⇨ Une signalétique spécifique sera installée aux 2 entrées du village.

LE REGLEMENT MUNICIPAL DES CONSTRUCTIONS (RMC)

Comme notre plan d'occupation des Sols (POS) avait été rendu caduc par la loi ALUR au 1er janvier 2016, les conseillers ont jugé utile que notre commune continue de disposer d'un document d'urbanisme.
Il y avait certes aucune obligation pour la commune d'en être doté mais un document d'urbanisme est un réel outil permettant de définir selon les règles et les contraintes en vigueur les zones constructibles et de favoriser l'objectif en faveur du développement raisonné de notre village dans un contexte de la densification des habitats.
En effet et à présent en zone rurale il est nécessaire d'appliquer cette règle pour privilégier un compromis entre la gestion économe du foncier agricole et le développement des communes rurales.
Ce dernier est également nécessaire vis-à-vis du choix de l'implantation et la cohérence des travaux structurants à réaliser ou à conforter (voirie, extension réseaux par exemple).
Aussi, pour des raisons de simplicité nous avions opté pour la Carte Communale à l'instar d'un Plan Local d'Urbanisme plus compliqué à élaborer et beaucoup plus couteux.

Toutefois pour compléter notre Carte Communale dont les prescriptions sont limitées à celles du Règlement National d'Urbanisme (RNU), il nous paraissait important d'y adosser un Règlement Municipal des Constructions comme le permet la loi.
Le but de ce règlement est de préserver le patrimoine bâti en définissant des règles de construction respectueuses des centres anciens et d'assurer une harmonie architecturale et paysagère y compris dans les nouvelles rues.
Tout ceci contribue à pérenniser le charme de notre village.

A cet effet et suite à l'arrêté préfectoral approuvant la Carte Communale en date du 23/11/2017, les élus avaient délibéré le 21février dernier pour édicter un RMC.

Pour son élaboration, nous avons associé le bureau d'études ECOLOR de Fénétrange et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE) et le service Autorisation des Sols de la CCS.

Après plusieurs réunions de travail le document final a été présenté en réunion publique le 20 septembre 2018 à laquelle une vingtaine d'habitants ont participé.
Puis l'application de ce RMC est entré en vigueur par arrêté municipal no 6 en date du 15/11/2018.

QUE CONTIENT NOTRE RMC ?

- ⇨ **Tout d'abord, il est important de souligner que la finalité de ce RMC est d'imposer des règles contraignantes pour limiter la liberté d'initiative mais dans une société il est important de disposer de repères pour l'intérêt collectif.**
- ⇨ **De plus, les prescriptions de ce RMC reprennent majoritairement celles en vigueur du POS c'est-à-dire depuis plus de 30 ans.**

Notre RMC :

- Précise les dispositions générales dans 6 articles
- Définie les zones d'applications (sectorisation habitat ancien dans les rues Principale/Ecole/Dieuze/Moulin, habitat récent et les autres)
- Décrit les dispositions applicables par zone qui portent principalement :
  . sur l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques ainsi qu'aux limites séparatives
  . la hauteur maximale des constructions
  . les toitures (pentes, les pans, la nature des matériaux et leur coloris)
  . les façades et percements
  . les coloris

⇨ **Une commission communale spécifique assurera le suivi et l'application de ce RMC. Les membres sont Gérard Conotte, Jean Fois et Antoine Ernst.**

Vous pouvez consulter le RMC en mairie ainsi que sur le site WEB de Léning.

⇨ **La municipalité remercie tout particulièrement Mmes Christine Kriegel d'Ecolor, Florence Amiaux, Martine Friche et les membres de la commission locale communale ayant participé à la réalisation de ce Règlement Municipal des Constructions**

La cartographie du village avec la délimitation de la zone A en grisé clair

Toutefois et malgré ces contraintes, la commune de Léning reste particulièrement attachée à une démarche de développement raisonné de la commune pour stabiliser la population à 350 habitants.

L'Evolution de la Fiscalité Locale dans le Saulnois

La suppression progressive de la taxe d'habitation pour la résidence principale annoncée de façon répétitive puis mis en application progressivement depuis cette année mérite à mon sens des précisions suite aux questionnements de certains d'entre vous.
Ainsi et compte tenu d'une certaine complexité d'application, vous trouverez ci-dessous quelques détails sur les modalités pour cette année et pour les ménages concernés.
Selon les informations du service des impôts la taxe d'habitation sera supprimée progressivement **pour 80% des ménages** et donc étalée sur 3 ans à hauteur d'une réduction de 1/3 chaque année.
Cette mesure est conditionnée selon votre revenu fiscal de référence 2017 (RFR) pour faire partie des bénéficiaires de cette mesure dès cette année.

A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous, pour chacune des situations familiales le plafond RFR associé qui vous indiquera si vous étiez éligible à cette mesure :

Situation familiale	Plafond de RFR
Personne seule ou célibataire	27 000 €
Couple sans enfant ou une Personne seule avec 1 enfant	43 000 €
Couple avec 1 enfant ou une Personne seule avec 2 enfants	49 000 €
Couple avec 2 enfants	55 000 €
Personne seule avec 3 enfants	61 000 €
Couple avec 3 enfants	67 000 €

Je vous conseille néanmoins de consulter sur le site des impôts (**https://www.impots.gouv.fr/portail/80-des-foyers-beneficieront-dune-suppression-de-leur-taxe-dhabitation-sur-leur-residence-principale**).Un simulateur vous précisera si vous êtes concernés ainsi que le pourcentage de la réduction. **En effet son application reste tout de même complexe**.

Concernant plus globalement la pression fiscale locale (Taxe d'habitation, Foncier Bâti et non Bâti, la Contribution Foncière des Entreprises), j'avais dans le précédent bulletin évoqué que celle-ci augmenterait uniquement du fait de la communauté des communes du Saulnois augmentant d'une part ses 3 taux de 10% et instituant d'autre part la taxe GEMAPI pour un montant théorique de 8€ par habitant. En fait, pour cette dernière taxe, la direction générale calcule les taux qu'elle applique sur la base nette d'imposition des 4 taxes citées pour obtenir in fine le montant des recettes totale demandées par la CC du Saulnois. (240000€ soit 30000 habitants fois par 8€).
C'est donc pour cela que vous avez constaté une hausse non négligeable de vos impôts locaux en 2018.
A l'inverse les élus de votre village, tout en réalisant des investissements conséquents, ont maitrisé continuellement les charges de fonctionnement permettant ainsi de geler les taux depuis plus de 15ans.

La dernière évolution fiscale prise dans le Saulnois suite à un vote serré et controversé des délégués de la CCS (36 pour – 31 contre – 15 abstentions) est l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)
Ainsi et à partir de 2019, les communes ne percevront plus directement les recettes et taxes mises en place suite à la suppression **de la taxe professionnelle. Pour notre commune cela correspond à Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), l'Imposition** Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER : nous en percevons pour une éolienne), **la Cotisation** sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).
Ce sera la Communauté des Communes qui l'encaissera directement et aura surtout la maîtrise de fixer le taux de la CFE. Une disposition a été prévue par la loi obligeant la CCS de reverser « à l'euro près » sous forme d'allocation compensatoire les montants qui lui reviennent mais sur la base versée en 2018 et donc celle-ci sera figée.
En effet, toutes les évolutions fiscales suite à l'installation de nouvelles entreprises qui s'installeront dans le village, ne bénéficieront plus à la commune ; le produit des taxes nouvelles restera pour la CCS.
De plus, cette dernière devra harmoniser dans un délai de 10ans le taux sur tout le territoire. **Pour la commune de Léning celui-ci est actuellement de 14,38% et la moyenne actuelle du Saulnois est de 20,04% ; ce sera donc une augmentation pour les quelques entreprises installées à Léning.**

Avec cette décision qui est une aubaine pour la CCS puisque globalement elle percevra 100000€ de recettes supplémentaires, ne vous attendez surtout pas qu'elle servira à réduire la pression fiscale. Pour preuve l'un des Vice Président déplorant les arbitrages de certains membres de la commission financière qui imposaient des économies, cette recette supplémentaire permettra de satisfaire des appétences dépensières des différentes commissions.
Dans le contexte économique actuel et de la réaction d'une majorité de la population à l'égard de la taxation, de la souffrance liée à la paupérisation croissante dans notre pays, on croit rêver en entendant de tels propos, de surcroit par rapport à la spécificité de la communauté des communes du Saulnois. (128 communes rurales disposant de faibles revenus dont la population avoisine à peine 30000 habitants)

Bien entendu personnellement et contrairement aux propos du président de la CCS, je ne crois pas que cette évolution représente un « accélérateur d'intercommunalité » pour le saulnois. Une fois de plus ces deniers publics profiteront directement à seulement une douzaine de communes de cette CCS **et les autres continueront à assurer un rôle de contributeur fiscal sans contrepartie perceptible ou de reconnaissance quelconque.**

Enfin, dans le contexte d'une communauté de communes comme la nôtre, les communes s'appauvriront encore davantage et seront de plus en plus privées de levier pour mener des actions pour leurs habitants et l'essor de leur village. L'autonomie financière des communes se réduit encore davantage au profit d'un système de dotation globalisée qui se met progressivement en place, ceci après la décision gouvernementale de la suppression progressive de la taxe d'habitation normalement compensée mais dont on ne connait encore pas précisément les modalités … et de ce fait on demeure dans l'expectative.

In fine et très pragmatiquement cette évolution d'organisation ne répondra plus aux attentes des habitants des communes rurales comme actuellement et elle accroîtra les inégalités en termes d'aménagement du territoire rural.
Nous sommes dans l'application de la loi Notre, élaborée par des technocrates partisans d'une gestion hyper centralisée qui imposant des décisions verticales prises aux niveaux de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Intercommunalité donc en shuntant les communes.

⇨ **Ceci est totalement contraire à l'esprit de la démocratie et de l'initiative locale !!!**

FISCALITÉ LOCALE

L'ENVIRONNEMENT ET EMBELLISSEMENT

La protection de la dernière mare présente sur le ban communal :
Ce sujet avait fait l'objet de plusieurs évocations dans les bulletins précédents mais à présent les travaux de protection ont été effectués par l'entreprise Wey de Lhor et supervisés par Valentin Bors du Centre des Espaces Naturels durant le mois d'août.
Ainsi nous avons pu sauver la dernière mare présente sur notre ban communal, et protéger ainsi une faune et une flore remarquable.
Le coût a été entièrement financé par l'octroi de subventions spécifiques.
Nous renouvelons nos remerciements au CEN, au propriétaire et à l'exploitant agricole qui ont signé la convention et mesuré tout l'intérêt de cette mare.
Un point d'information sur le bord du chemin sera installé prochainement pour les marcheurs.

Avant et Après

Cheminement de randonnée Léning – Montdidier :
Le cheminement de randonnée dénommé « Chemin des Morts » balisé, une première fois il y a une quinzaine d'année avec le concours du Club Vosgien du secteur de St Avold quelques bénévoles locaux, est inscrit dans le schéma des circuits de randonnée pédestre du Saulnois.
La boucle du circuit actuel sera prolongée avec un cheminement dans la partie basse autour de la butte de Montdidier coté sud/est.
Un nouveau balisage sera réalisé et du mobilier (bancs, point d'observation avec panneau explicatif, panneau départ circuit) sera installé

Nous escomptons que cette boucle de randonnée sera opérationnelle pour l'été prochain.

A cet effet, la Fédération Française de Randonnée Pédestre nous sollicite pour participer au balisage. Nous sommes donc à la recherche de bénévoles ; une formation est d'ailleurs prévue pour mars 2019.

Décorations de Noël :
Pour égayer le village durant la période de fin d'année, 9 décos ont été installées dans les bacs à fleurs dans le village.
Ils ont été confectionnés par Albert et Jeannot puis peints par Françoise
➔Merci les artistes ; d'autres surprises de décos sont à l'étude.

LA FIBRE OPTIQUE

L'ouverture à la commercialisation de la fibre était annoncée pour le début de cet automne 2018 et le pré-raccordement des maisons dont les propriétaires avaient fait la demande sur le site de Moselle Fibre devait se réaliser à partir d'aout dernier. Cependant à ce jour le calendrier prévisionnel n'a pas pu être respecté suite à divers aléas et non maîtrisés pour un chantier aussi important selon les responsables de Moselle Fibre.
Les habitants et donc les futurs clients qui attendaient avec hâte l'accès à la fibre sont donc déçus. Pour certains d'entre eux et plus particulièrement pour des raisons professionnelles, les performances de l'Adsl dans notre commune sont insuffisantes.

Toutefois, cette fibre tant attendue et nécessaire économiquement, sera bien opérationnelle pour les habitants qui en feront donc la demande pour la fin du 1er trimestre 2019 selon les dernières informations que j'ai pu obtenir de la part d'un membre du conseil d'administration de Moselle Fibre.

Il vous faudra patienter encore un peu et d'ici quelques mois vous pourrez surfer sans limitation de vitesse … contrairement à celle imposée sur nos routes départementales

URBANISME – REGLEMENTATION

Les permis de construire accordés :

- Rosine Saulle pour une terrasse couverte

Les déclarations préalables de travaux :

- Gilbert Helbling pour une rénovation de véranda
- Franck Legaye pour l'installation d'une piscine
- Angèle Brino pour l'installation d'une piscine

Les certificats d'urbanisme accordés : Néant

Permis de démolir :
En date du 24/10/2018, les élus ont décidé d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune pour tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.

Respect du Droit au Sol
Régulièrement Le service ADS (Autorisation Droit au Sol) nous rappelle les règles et les obligations en matière d'autorisation du Droit au Sol.
Ainsi, il est utile de rappeler que tous les projets de construction (y compris les abris de jardin, création de terrasse, piscine, …), de ravalement de façade avec ou sans isolation, modification de façade (ouverture supplémentaire, …), d'extension, de véranda ainsi que les bâtiments agricoles ou les abris pour les animaux (chevaux par exemple) sont soumis à une demande en mairie.

➔ **Tout constat de construction sans autorisation au préalable sera signalé. Le non respect à cette règle risque une verbalisation avec une régularisation obligatoire.**

Démolition :
Dans le précédent bulletin communal nous vous avions informé que 2 bâtiments allaient faire l'objet d'une démolition.
Ainsi l'immeuble en ruine Ticon acquis par la commune puis cédé à l'entreprise Sibille et les anciens silo de Lorca ont disparu du paysage durant l'automne.
Pour le premier l'entreprise Sibille déposera un permis de construire durant le premier semestre pour un immeuble locatif composé de 2 appartements dont les travaux débuteront le second semestre 2019.
L'emprise de l'ancien site des silos, classée en zone d'activité,, a été mis en vente par son propriétaire la Sté Lorca.
La commune dispose d'un droit de préemption et souhaite que celle-ci retrouve une vocation d'activité artisanale, commerciale ou industrielle.

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LES CONSEILS MUNICIPAUX :

Durant l'année 2018, les conseillers municipaux se sont réunis à 9 reprises.
77 délibérations ont été présentées et approuvées.

Vous trouverez ci-dessous les intitulés des délibérations adoptées par le conseil municipal depuis juillet dernier. Toutefois, vous pourrez prendre connaissance de leur contenu sur le site Web communal. Elles sont mises en ligne après chaque conseil municipal et également affichées sur le panneau d'information communal extérieur.

- **44/2018 : Attribution marché de travaux restructuration carrefour**
- **45/2018 : Motion pour le comblement des triages Onf de St Jean Rohrbach et de Wuisse**
- **46/2018 : Adhésion au service RGPD du CDG57**
- **47/2018 : Adhésion de la CCSS au SDEA**
- **48/2018 : Participation citoyenne à la préservation des atteintes aux biens**
- **49/2018 : Désignation et remplacement du Délégué Syndicat Piscine Val de Bride**
- **50/2018 : Révision de l'aménagement forestier 2019/2038**
- **51/2018 : Etat de prévision des coupes de bois excercice 2018-2019**
- **52/2018 : Travaux d'exploitation et débardage Onf**
- **53/2018 : Prestation ONF pour le bois de chauffage**
- **54/2018 : Choix des prestataires pour les travaux d'exploitation forêt 2018-2019**
- **55/2018 : Fixation du prix de vente du bois de chauffage**
- **56/2018 : Fixation du prix de vente des menus-produits**
- **57/2018 : Opposition au transfert de compétence Gestion Eau et Assainissement à la CCS**
- **58/2018 : Ouverture d'un crédit relais**
- **59/2018 : Décision modificative n° 4 budget communal**
- **60/2018 : Participation au renouvellement du matériel de test psychologiques pour le RASED**
- **61/2018 : Désignation des membres de la commission du RMC**
- **62/2018 : Extinction partielle de l'éclairage public**
- **63/2018 : Institution du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal**
- **64/2018 : Rapport d'activité de la CCS Année 2017**
- **65/2018 : Attribution du marché de travaux requalification et création d'un cheminement piéton**
- **chemin du Herrenwald**
- **66/2018 : Attribution du marché de travaux réaménagement du chemin de Gréning**
- **67/2018 : Attribution du marché concernant cheminements piétons**
- **68/2018 : Remboursement d'une avance de fonds**
- **69/2018 : Contrat d'assurance des risques statutaires**
- **70/2018 : Révision du loyer de la chasse**
- **71/2018 : Décision modificative budgétaire**
- **72/2018 : Demande de subvention DETR/DSIL remplacement toiture pan arrière**
- **73/2018 : Demande de subvention DETR/DSIL création d'une aire de jeux multisports**
- **74/2018 : Demande de subvention Région Grand Est création d'une aire de jeux multisports**
- **75/2018 : Demande de subvention AMISSUR prolongement cheminement piéton rue de la Gare**
- **76/2018 : Demande de subvention Région Grand Est restauration intérieur Eglise et pose drain extérieur**
- **77/2018 : Demande de lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire auprès de la Fondation du Patrimoine**

L'ETAT CIVIL – LA VIE COMMUNALE

NAISSANCES :

Contrairement à l'année 2017 durant laquelle aucune naissance n'a été enregistrée,
Nous avons enregistré 5 naissances :

- Ayden Polak le 12/3
- Logan Schmitt le 19/3
- Alice Brischer le 22/4
- Baptiste Wnek le 28/7
- Lyna Beauclair le 13/9

Félicitations aux heureux parents
➔ Bravo également à nos gaillardes cigognes qui ont comblé nos vœux pour nous amener ces bébés ; gageons que 2019 soit aussi prolifique.

DECES :

Mr Evers Bernard le 23/1/2018
Mme Koenig Marie le 3/3/2018
Mr Beck Charles le 20/3/2018
Mr Dam Bruno le 25/4/2018
Mme Houpert Monique le 10/11/2018

MARIAGES :

Au cours de l'année, seul un Pacs a été célébré entre Melle Gosselin Deborah avec Mr Polak Arnaud

MOUVEMENTS DE FAMILLES :

Comme chaque année, il y a eu des départs et des arrivées.

➔ Nous leur souhaitons à toutes et tous la bienvenue dans notre village à

- Mmes Houdin et Dabenoc au 7 rue de l'Albe
- Mr et Mme Colombino et leurs enfants au 2 rue de la Colline
- Mme Schoumacher et sa fille au 19 rue des Près
- Mme Laquit Angélique au 16 rue Principale
- Mr Fickinger et Mme Rémy et leurs enfants au 5 rue des Rosiers
- Mme Pelikan Chantal au 27 rue Principale

➔IMPORTANT **:** Les nouveaux habitants et les partants ont l'obligation de signaler leur arrivée et leur départ en mairie ; c'est une disposition obligatoire des lois du concordat dont relève l'Alsace et la Moselle.

Cette démarche est utile concernant les démarches administratives, pour l'obtention d'informations communales mais également la gestion des ordures ménagères dont le suivi relève de la commune ou pour l'inscription dans les écoles des communes voisines.

➔ Cela évitera également des désagréments d'ordre administratif ou d'application de pénalités fiscales.

CONTACT MAIRIE :

Les administrés peuvent nous contacter directement par mail : **mairie.lening@wanadoo.fr**
et lors des heures d'ouverture de la mairie au **0387016736**.

➔ **Les heures d'ouverture de la Mairie :**
- Mercredi : de 16h00 à 19h00
- Samedi : de 08h30 à 10h30

➔ **Les autres créneaux de présence de la secrétaire sont exclusivement réservés à l'éxécution des tâches administratives. La mairie sera donc fermée au public en dehors des heures.**
Nous vous prions donc pour le bon fonctionnement de respecter ces horaires d'ouverture au public.

➔ **Les permanences du Maire et des Adjoints :**
- Mercredi : de 18h00 à 19h00
- Samedi : de 09h00 à 10h30

➔**Le site WEB de Léning : www.mairie-lening.fr**

INFORMATIONS DIVERSES

Les brioches de l'Amitié :

La vente des brioches de l'amitié au profit de l'association des parents d'enfants inadaptés a permis de récolter cette année 621,20€ contre 542,35€ en 2017.
L'APEI et les enfants concernés ont adressé leurs vifs remerciements aux 90 généreux donateurs de Léning ainsi qu'aux bénévoles qui ont assuré la distribution.

Déneigement et nettoyage des caniveaux :

Durant la période, il est opportun de rappeler que les riverains sont tenus de déneiger devant leurs immeubles et ceci jusqu'à la bordure de la chaussée ou de la route y compris le trottoir. **En cas d'accident, leur responsabilité est bel et bien engagée.**
➔ **Durant le restant de l'année le balayage doit être assuré régulièrement par les riverains.**

La récupération des sacs de tri blanc :

Les sacs pour le tri sélectif sont à la disposition des administrés et récupérables en mairie.

Faits d'incivilités relevés dans la commune ces dernières semaines : Drôle d'époque !!!

Restes d'os suite à un désossage d'un bovin déposés par un ou des individus vraisemblablement des environs en bas de la côte du chemin menant à Gréning. L'année passée nous avions relevé la dépouille d'un sanglier …

Une voiture volée s'est mystérieusement retrouvée sur le chemin de Hellimer. Pendant plus de 15 jours des ados d'un village des alentours en ont profité pour faire leurs premières leçons de conduite. Avec le concours de la gendarmerie un terme a été mis aux escapades dangereuses de ces jeunes …

LES NOUVEAUX NONAGENAIRES DE L ANNEE 2018

Pour leurs 90 ans, une délégation municipale conduite par le maire s'est rendue tout d'abord chez Henri Zeiner qui a fêtés son anniversaire le 27 novembre dernier

Puis chez Mme Georgette Ernst et Mr Albert Ernst le 5 décembre ; le couple avait tenu à célébrer ensemble leurs 90 ans puisqu'à peine 2 mois les séparent, Georgette étant l'ainée.

Les 3 récipiendaires entourés de leurs familles respectives ont accueilli chaleureusement les élus qui leurs ont remis à chacun un panier garni de douceurs locales.

Ce fut l'occasion de relater des tas de souvenirs dans la bonne humeur.

Ils rejoignent ainsi le cercle des nonagénaires puisque notre doyenne Mme Juliette Kremer fêtera le 14 janvier prochain ses 94 ans ; nous leur souhaitons nos meilleurs vœux de santé.